

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A242-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A242**

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Ouverture d'AP/CP sur le Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_10**

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Budget primitif 2015 – Ouverture d’AP/CP sur le Budget Annexe du Service Public d’Elimination des Déchets**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l’ouverture d’autorisations de programme et de crédits de paiement pour le Budget Annexe du Service Public d’Elimination des Déchets en 2015.

**Exposé des motifs :**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales prévoient que la section d’investissement d’un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d’immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d’équipement versées à des tiers.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu’à ce qu’il soit procédé à leur annulation.

Compte tenu de la mise en place du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il convient aujourd'hui de procéder à l'ouverture des autorisations de programme correspondantes.

Ces autorisations de programme, existantes au sein du Budget Général de la Communauté, ont été clôturées, afin de les intégrer au Budget Annexe, au prorata des dépenses restant à financer.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Construction du 3ème bassin de l'Arbois : mise en place par le Conseil communautaire du 12 décembre 2003, cette autorisation de programme d'un montant global de 19 499 874 € doit être ouverte pour un montant de 6 050 000 € ; les travaux réalisés au 31/12/2014 s'élevant à 13,4 M€.
- Création de nouvelles déchèteries : mise en place par le Conseil communautaire du 12 décembre 2003, cette autorisation de programme d'un montant global de 3 820 000 € doit être ouverte pour un montant de 2 320 000 €, compte tenu des études et travaux déjà réalisés à ce jour.
- Construction du centre de tri de l'Arbois : mise en place par le Conseil communautaire du 12 décembre 2003 pour un montant de 15 000 000 € TTC, compte tenu du faible volume de réalisation (8 312 €), il est proposé d'ouvrir cette autorisation de programme à son montant initial soit 15 000 000 € TTC.
- Rachat du centre de transfert de Pertuis : mise en place par le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 pour un montant de 800.000 € TTC, et sachant qu'aucun crédit n'a été mobilisé à ce jour, cette autorisation de programme est ouverte pour un montant de 800.000 € TTC.
- Extension et rénovation de déchèteries : mise en place par le Conseil communautaire du 19 décembre 2013 pour un montant de 2 600 000 € TTC, et sachant que les crédits de paiement pour 2014 s'élèvent à 370.000 € TTC, il en résulte une ouverture d'autorisation de Programme pour cette opération de 2 230 000 € TTC. Cette opération est destinée à financer l'extension de la déchèterie de la Parade et de Pertuis ainsi que la création de plates-formes de dépotage au sol de déchets verts pour diverses déchèteries de la CPA.

Par ailleurs une nouvelle autorisation de programme doit être ouverte :

- Réhabilitation du parc de dispositifs enterrés : il s'agit ici d'assurer la remise à niveau progressive du parc de colonnes semi-enterrées avec la prise en compte de la fourniture de matériel et des travaux. Cette opération s'étalera sur 4 ans et nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 2 352 000 €.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création des autorisations de programme suivantes pour un montant total de 28 732 000 € et les crédits de paiement correspondants permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de ces actions :

LIBELLE OPERATION	Code opération nature	Montant AP au 01/01/2015	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Réhabilitation du parc de dispositifs enterrés	DI1757AP	2 352 000	588 000	588 000	588 000	588 000	
Construction 3° bassin CET Arbois	DI149AP	6 050 000	1 015 000	5 035 000			
Rachat Centre de Transfert de Pertuis	DI176AP	800 000	500 000	300 000			
Extension Rénovation déchetteries	DI173AP	2 230 000	1 958 000	272 000			
Création nouvelles déchetteries	DI110AP	2 300 000	170 000	1 800 000	330 000		
Construction centre de tri	DI117AP	15 000 000	-	850 000	14 150 000		

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Ouverture d'AP/CP sur le Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

15 DEC. 2014